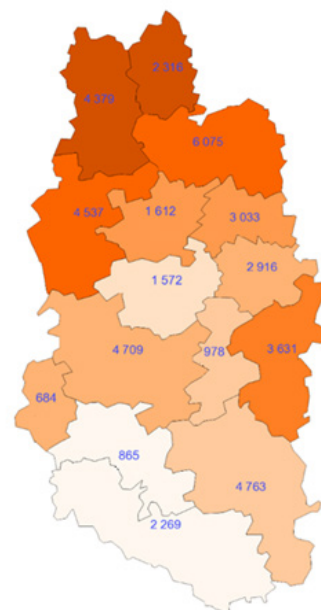
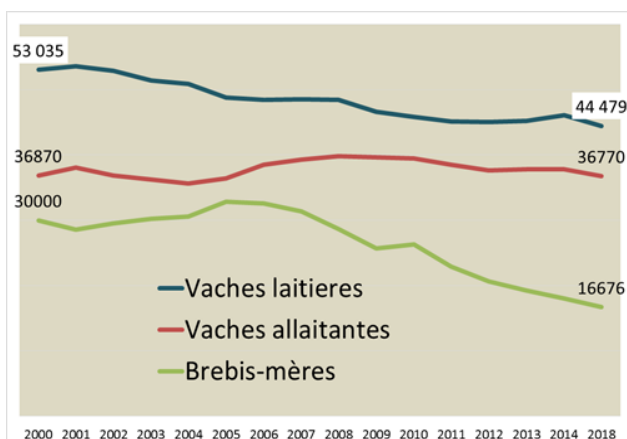


SYNTHÈSE ENQUÊTES LAITIÈRES

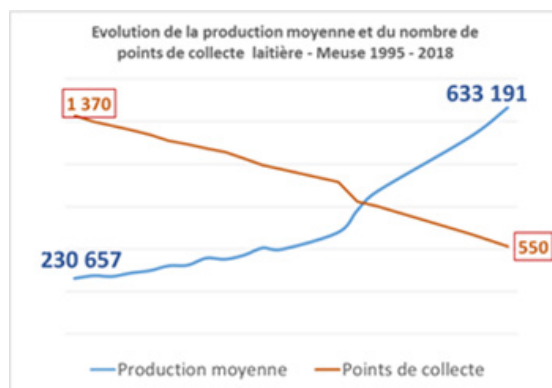
(étude financée par le Conseil Régional GRAND EST)



Contexte Meusien



- En 2018, la **production laitière** est assurée par 44 479 vaches laitières.
- En 2019, il y a 535 points de collecte en Meuse (contre 550 en 2018) qui représentent 338 222 261 litres collectés, ce qui fait une moyenne de 632 191 litres de lait par exploitation.



La production laitière a été multipliée par 2,7 en 23 ans malgré la diminution continue du nombre d'exploitations laitières. Le nombre de points de collecte a quant à lui été divisé par 2,5.

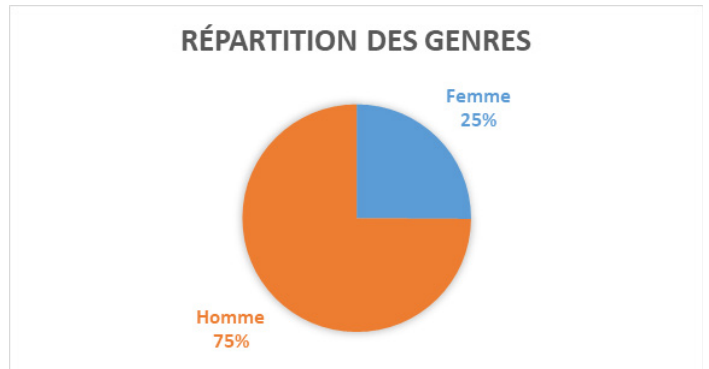
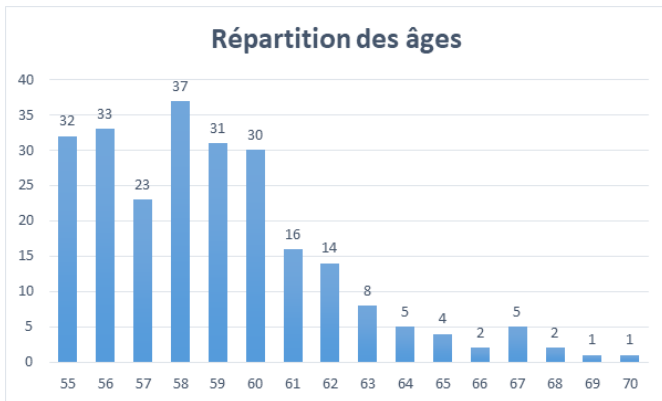
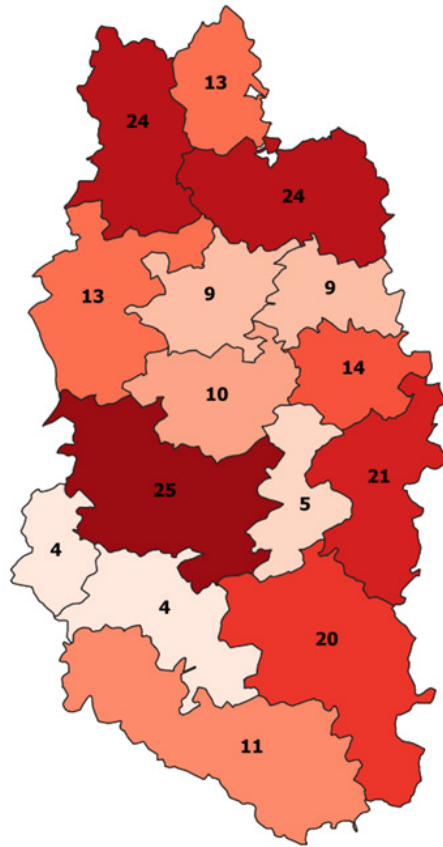
Présentation de l'enquête

Des enquêtes ont été réalisées dans le cadre du repérage agricole sur l'ensemble des structures laitières du département de la Meuse qui ont au moins un associé de 55 ans ou plus. L'objectif est de connaître les conditions de transmission de ces exploitations et le devenir de la production laitière.

A la base, 458 personnes réparties sur 338 structures ont été sélectionnées. 53 personnes n'ont pas souhaité participer à l'enquête et 11 agriculteurs avaient déjà arrêté le lait en 2017, 2018 ou 2019.

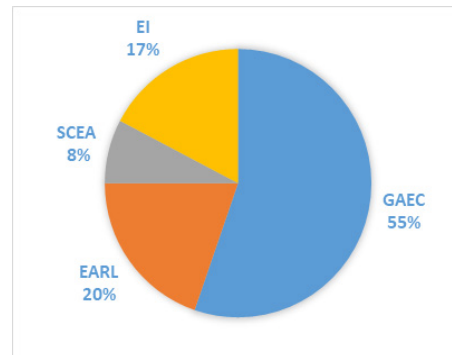
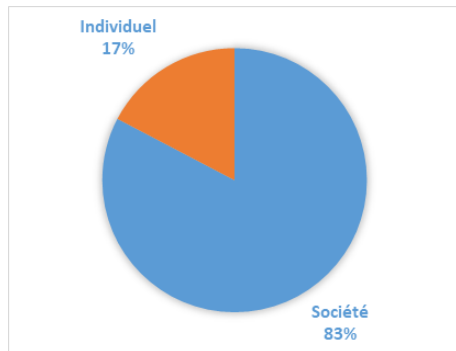
244 futurs cédants répartis sur **206 exploitations** ont participé à ce repérage agricole soit un peu plus d'un tiers des structures laitières du département de la Meuse : cela représente 61 % des exploitations sélectionnées.

Répartition des 206 exploitations laitières interrogées



11% de l'échantillon a 63 ans ou plus

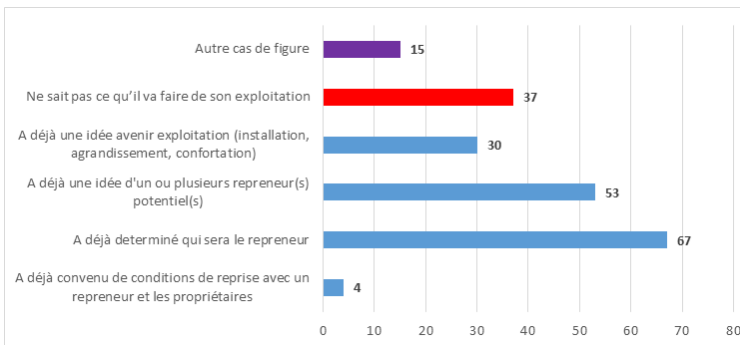
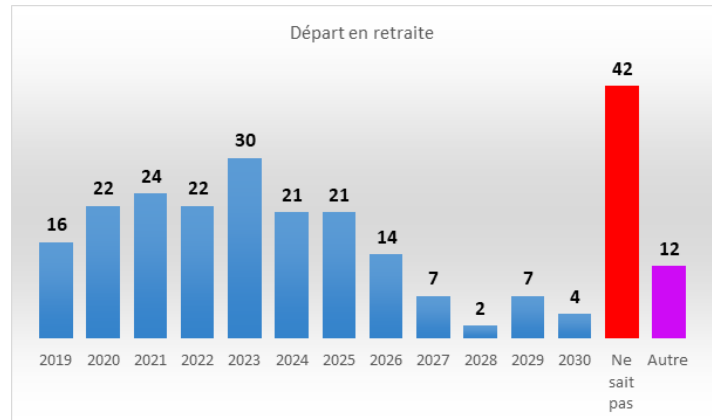
La répartition des genres est de 1/4 de femmes et 3/4 d'hommes



83% des exploitations enquêtées sont en société dont 2/3 sont en GAEC

La production moyenne de lait par vache est de 8 264 litres/an et de 656 890 litres/an par structure. Une exploitation sur 5 possède un robot de traite. L'EBE moyen par structure est de 114 497 € dont 53 516 € par associé exploitant sur les 63 structures ayant accepté de nous le transmettre.

42 agriculteurs ne connaissent pas la date de leur départ à la retraite, soit 17% de l'ensemble de l'échantillon. 12 personnes sont dans une autre catégorie car ces personnes souhaitent continuer d'exploiter leur exploitation agricole après l'âge légal de la retraite (5%).

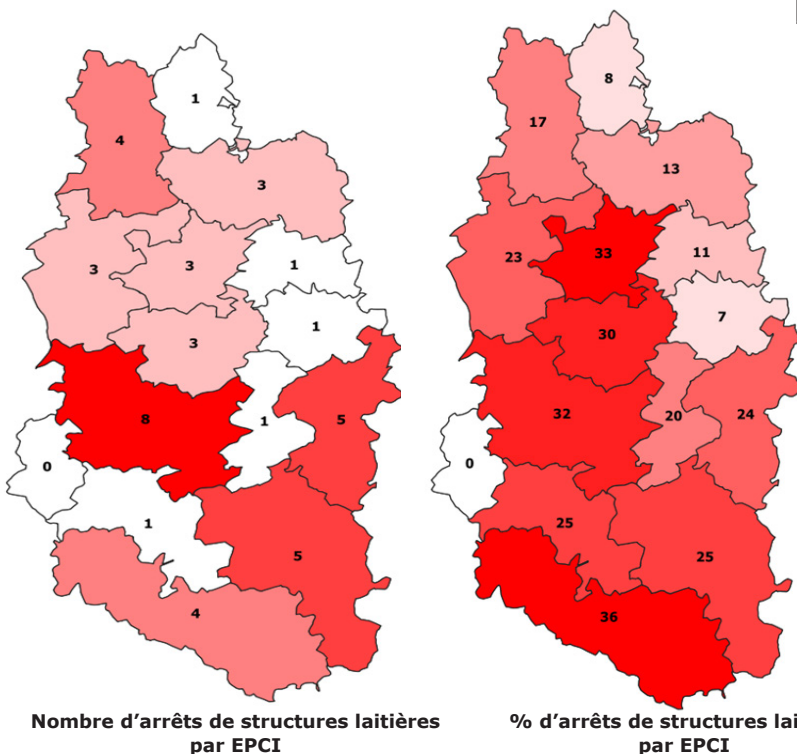


37 structures ne savent pas ce qu'elles vont faire car elles n'ont pas de repreneurs.

84% des 244 personnes interrogées souhaitent que l'exploitation continue après leur retraite et 43% souhaitent installer un jeune sur la structure.

Continuer d'exploiter	23%
Que l'exploitation continue après la retraite	84%
Installer un jeune	43%
Permettre un agrandissement	5%
Permettre une confortation	5%
Cesser partiellement l'activité	2%
Cesser progressivement l'activité	7%
Autre projet	4%

80% des agriculteurs enquêtés sont en attente des droits à leur retraite et 14% souhaitent continuer après l'âge légal de la retraite.



Arrêt du lait

43 structures (20,9%) viennent d'arrêter le lait ou sont sur le point d'arrêter à court ou moyen terme (4 à 5 ans max). Au moment de l'enquête, pour les structures qui produisaient encore du lait, nous avons additionné leur production laitière annuelle. Nous estimons que cela représente en tout une perte de 16 500 000 litres/an.

Les divers problèmes évoqués par les agriculteurs dans cette enquête

- Métier de moins en moins convoité par les jeunes, difficulté pour trouver des repreneurs (contrainte de la traite 7 jours sur 7).
- Peur que la production laitière s'arrête et que les terres partent à l'agrandissement d'autres structures (lien fort à la terre élevage).
- Peur des nouvelles réglementations et de l'administratif qui devient de plus en plus lourd.
- Les villages deviennent de plus en plus des villages dortoirs et les habitants sont de plus en plus méfiants des agriculteurs (agribashing).
- Une charge de travail très importante et des revenus trop faibles au vu du temps passé.
- Un prix du foncier élevé et des reprises d'exploitations qui deviennent de plus en plus chères et qui freinent l'installation de jeunes motivés
- Le climat devient de plus en plus incertain et on perd de plus en plus en autonomie pour devenir de plus en plus dépendant.
- Difficulté de transmettre à une personne hors cadre familial qui est un inconnu.



Plan d'actions

Le plan d'actions va viser dans un premier temps tous les agriculteurs enquêtés et dans un second temps, plus spécifiquement les personnes qui ne savent pas ce qu'elles vont faire de leur exploitation au moment de leur retraite.

Pour l'ensemble des personnes ayant participé à l'enquête, un document sur les étapes clés de la transmission leur sera envoyé.

Une action spécifique concernant les 37 exploitations enquêtées qui n'ont actuellement pas de repreneur sera réalisée. Ces personnes vont être contactées pour obtenir un rendez vous au **Point Info Transmission (PIT)** avec un conseiller transmission de la Chambre d'agriculture. Le but sera de leur présenter les différentes démarches pour les aider à trouver un repreneur et/ou faciliter leur transmission hors cadre familial.

Il existe un outil gratuit : le **Répertoire Départ à l'Installation (RDI)**. Il peut permettre de rechercher un repreneur ou un associé via un système d'annonce. Il est géré par la Chambre d'agriculture. Un conseiller aidera à rédiger l'offre, à la publier et à mettre en relation le cédant avec des candidats qui recherchent une exploitation.

La Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICAA) est un document que la MSA fait parvenir 4 ans avant l'âge requis pour bénéficier de la retraite. Ce document est à renvoyer impérativement à la Chambre d'Agriculture 3 ans avant la retraite pour ceux qui souhaitent garder une parcelle de subsistance ou bénéficier des aides AITA.

Pour les personnes ayant potentiellement trouvé un repreneur hors cadre familial, il existe un dispositif d'aide à la transmission hors cadre familial dans le cadre de **l'Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture (AITA)**. Cela leur permettra de transmettre leur exploitation dans de meilleures conditions. Il existe aussi un dispositif de **Stage de Parrainage** qui permet d'établir une relation de confiance entre le cédant et le repreneur et permet d'appréhender de façon plus sereine une éventuelle installation.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MEUSE

Siège à Bar le Duc
Les Roises
Savonnières devant Bar
CS 10229 - 55005 BAR LE DUC Cedex

Antenne à Bras sur Meuse
Maison de l'agriculture
La Warpillière - ZA du Wameau
55100 BRAS SUR MEUSE

Contact : Nicolas HENRY 03 29 76 81 20 mail : nicolas.henry@meuse.chambagri.fr

Action financée par :

